

Le 26 octobre 2023

Erratum

Veillez noter que dans cette publication, « Guide de déclaration des événements indésirables associés à la transfusion de produits sanguins », des modifications à la page 52, ont été apportées :

Section 7.1

Notes complémentaires :

- *L'administration d'adrénaline ou d'un corticostéroïde est possible dans le cadre d'une réaction allergique mineure.*

Sera remplacé par

Notes complémentaires :

- *L'administration d'adrénaline ou d'un corticostéroïde ne suffit pas en soi à établir une allergie majeure.*
- *La seule présence de prurit ne constitue pas une réaction allergique;*
- *La seule présence d'urticaire sur une grande partie ou sur tout le corps est considérée comme une réaction allergique « mineure » plutôt qu'une réaction « majeure ». La réaction allergique « mineure » englobe toutes les réactions allergiques ne répondant pas aux critères de réaction allergique « majeure ».*

Auteurs :

Coordination et rédaction

Gilles Lambert, M.D., médecin-conseil responsable
Karl Itaj Nawej, conseiller scientifique
Direction des risques biologiques